RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ecole Maternelle Publique Le Verger
CESSY

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE LE VERGER CESSY
Circonscription du Pays de Gex
302 rue Joseph Leger
01170 CESSY
04.50.41.98.06
ce.0011339a@ac-lyon.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 03-11-26

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE		
NOM	**Présent**	**Excusé**
Michel PARRA : Inspecteur de l'Éducation Nationale		X
MEMBRES VOTANTS		
Estelle TRANNIN : Directrice de l'école – Présidente de séance	X	
Christophe BOUVIER : Maire		X
Pascal Laroure : Conseiller Municipale Déléguée aux Affaires Scolaires et à l'Enfance	X	
ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE		
Justine PERRIN-REYMOND	X	
Myriam JEANNEROD	X	
Florence COMMUNAL	X	
Valérie DEPIERRE	X	
Astrid BASTIEN	X	
Anne-Valérie SEYVET	X	
Nadine DESMURGER	X	
Marie-Hélène LECOINTRE	X	
Thomas DELAMARE	X	
Adèle RINGOT	X	
Gabriella HERRGOTT	X	
Amandine MEYRIEUX	X	
Aurélie PIGNATO		X
RASED		
Jessica MENARD		
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES		
Laurie TONIZZO	X	
Mégane BURCKEL	X	
Laura GROSROYAT	X	
Khadidja BEN AHMED	X	
Corinne BOVE	X	
Tiphaine CHEVILLARD		X
Marie DREAN CORBIER	X	
Imane BOUTAAYACHAT		X
Melodie MURATET	X	
Malika BENDAOUD	X	
Farah DJAHAFI	X	
Anne-Sophie YOUSSOUF (suppléante)		X
REPRESENTANTS PERISCOLAIRE		
Wendy LOUBATIERE	X	
MEMBRES INVITES SANS PARTICIPATION AU VOTE		
AESH		
Laura DALIGAULT		X
Ann-Laure ROZ	X	
SERVICES MUNICIPAUX		
ATSEM		
Céline CHEVALLIER	X	
Hortense ETOUNOU NYONGO	X	

La directrice de l'école,
Estelle Trannin

Date : lundi 3 novembre 2026 *Heure de début : 18h35*

Ordre du jour :

1) Présentation de la nouvelle équipe et du conseil d'école
2) Élection des parents délégués
3) Effectifs
4) Organisation générale de l'accueil
5) Rythmes scolaires
6) Communication
7) Règlement scolaire
8) Aides aux élèves
9) Santé/Sécurité
10) Projets/sorties et association de parents d'élèves
11) Les travaux
12) Questions / remarque diverses
13) Remerciements

1- Présentation de la nouvelle équipe et du conseil d'école

Avant de faire le tour de table, le Conseil d'école est composé de l'équipe pédagogique, des parents élus, des représentants élus de la mairie et de la directrice qui le préside. Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale peut y assister de droit.
Le conseil d'école a pour rôle notamment de voter le règlement intérieur de l'école, de donner son avis sur toute question intéressant la vie de l'école et de relayer l'information et les préoccupations des parents.
Le conseil d'école n'a pas pour vocation de traiter les cas individuels. Pour les problèmes personnels, ceux-ci sont réglés entre les personnes concernées, les parents et l'enseignant ou les parents et les responsables cantine/périscolaire. Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre.
Ont droit de vote au Conseil d'école : les enseignants ainsi que les remplaçants en poste sur l'école au moment du conseil d'école (soit 14 voix), la mairie a 2 voix, les parents élus titulaires (ou suppléants par défaut) ont 11 voix.

Classes	Enseignants	ATSEM
PS-MS 1	*Justine PERRIN-REYMOND*	*Sabrina CHOUCHANE*
PS-MS 2	*Myriam JEANNEROD (M,J,V)* *Amandine MEYRIEUX (L)*	*Valérie LAVERRIERE*
PS 3	*Florence COMMUNAL*	*Florence ROUGET*
PS 4	*Valérie DEPIERRE*	*Vanessa BOUTILLIER*
MS 5	*Astrid BASTIEN*	*Hortense ETOUNOU NYONGO*
GS 6	*Anne-Valérie SEYVET (L,J,V)* *Amandine MEYRIEUX (M)*	*Anaïs SCHIFANO*
MS 7	*Nadine DESMURGER*	*Nicole PIQUEREZ*
GS 8	*Marie-Hélène LECOINTRE*	*Céline CHEVALLIER*
GS 9	*Estelle TRANNIN (L,M)* *Thomas DELAMARE (J,V)*	
MS-GS 10	*Adèle RINGOT (J,V)* *Gabriella HERRGOTT (L,M)*	*Sabine VANDENDRIESSCHE*
GS 11	*Aurélie PIGNATO (J,V)* *Thomas DELAMARE (L,M*	*Léa TEROU*

AESH	*Laura DALIGAULT*	*Ann-Laure ROZ*

2- Élection des parents délégués

L'élection des représentants des parents délégués s'est déroulée le vendredi 9 octobre, uniquement par vote électronique. La liste des parents élus est affichée sur le panneau d'information de l'école.

11 sièges à pourvoir (ainsi que 11 sièges de suppléants)			
481 inscrits	**140** votants	**12** bulletins nuls ou blancs	**128** suffrages exprimés
*Taux de participation constant : **29,11 %** (contre 62.12 % l'année dernière).*			

3- Effectifs

Les effectifs sont en baisse, soit 262 élèves répartis dans 11 classes (contre 278 élèves à la même période l'année dernière pour 10 classes).

PS	MS	GS
78	78	106

PS-MS 1	PS-MS 2	PS 3	PS 4	MS 5	GS 6	MS 7	GS 8	GS 9	MS-GS 10	GS 11
14-10	14-10	25	25	24	23	24	23	23	10-14	23

4- Organisation générale de l'accueil

Les enfants accompagnés d'un de leurs parents, entrent et sortent par l'entrée principale aux horaires habituels de début et fin de classe.

a. Organisation pédagogique

Suite à l'ouverture de la onzième classe, nous avons dû réorganiser les emplois du temps.
La motricité se fait en alternance dans la salle de motricité et au périscolaire pour les créneaux du matin et uniquement dans la salle de motricité l'après-midi.
Les temps de repos des deux classes de MS se font sur des tapis dans la classe. Les MS des classes à double niveau sont regroupés dans la bibliothèque et les PS de ces deux classes font la sieste dans le dortoir de la classe 10.
Pendant les temps de repos des plus petits, les enseignants sont disponibles pour prendre en charge des groupes de GS pour faire différents apprentissages.

b. Plan de continuité et protocole en cas d'absence d'un enseignant

En cas d'absence d'un enseignant et si ce dernier n'est pas remplacé, les élèves sont répartis dans les classes. Nous avons mis en place un protocole concernant les élèves avec un PAI (projet d'accueil individualisé – généralement asthme, épilepsie, allergies) ou avec PPS : ils sont toujours accueillis dans la même classe. Nous sommes généralement avertis le matin même de la présence d'un remplaçant ou non.

5- Rythmes scolaires

a- Les horaires

Vous trouverez les horaires de l'école sur fond gris.
Les cases blanches précisent les plages horaires du périscolaire, du temps méridien et du secteur enfance pour le mercredi.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Périscolaire	7h30 – 8h10	7h30 – 8h10	8h30 –9h00	7h00 – 8h10	7h00 – 8h10
Matin	8h20 – 11h30	8h20 – 11h30	16h30-18h30	8h20 – 11h30	8h20 – 11h30
Cantine	11h30 – 13h30	11h30 – 13h30		11h30 – 13h30	11h30 – 13h30
Après-midi	13h30 – 16h30	13h20 – 16h30		13h20 – 16h30	13h20 – 16h30
Périscolaire	16h30 – 18h30	16h30 – 18h30	**Secteur enfance**	16h30 – 18h30	16h30 – 18h30

L'accueil se fait de 8h20 à 8h30.
Une certaine souplesse a été accordée aux familles en début d'année.
Nous demandons maintenant à chacun de bien vouloir respecter les horaires d'accueil pour ne pas pénaliser le fonctionnement des classes (rappel : absence de secrétariat). Merci à tous.

b- L'instruction obligatoire dès 3 ans

Pour rappel, l'instruction étant obligatoire à compter de 3 ans, chaque famille ayant inscrit son ou ses enfants en école publique doit respecter le principe d'obligation d'assiduité scolaire.

Après avis des enseignants, les familles de PS peuvent formuler une demande d'allègement du temps scolaire (après-midis uniquement). C'est l'inspecteur de circonscription qui donne son accord. Tous les enfants doivent être présents toute la journée dès janvier.

6- Communication

- Les affichages de l'école doivent être consultés régulièrement au même titre que les mails et mots collés ou insérés dans le cahier de liaison/pochette. Les affichages officiels sont consultables sur le panneau à l'entrée de l'école.

- Pour toute question, demande d'informations concernant la restauration scolaire ou le périscolaire, merci de vous adresser directement à la mairie. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la mairie.
En cas de modification de la prise en charge de votre enfant (ex : inscription occasionnelle au restaurant scolaire), merci de prévenir tous les services concernés (mairie + école).

- Pour toute question concernant l'association des parents d'élèves, merci de vous adresser au Sou des Écoles : soudesecolesdecessy@gmail.com

7- Règlement scolaire

Le règlement scolaire n'a pas été changé cette année. Il sera néanmoins réévalué pour l'année prochaine au cours de cette année car le nouveau règlement départemental sur lequel nous devons nous appuyer vient tout juste de nous être communiqué.

Vote d'adoption :	Votants : 27	Votes pour : 27	Votes contre : 0	« ne se prononce pas » : 0

Le nouveau règlement scolaire de l'école de Cessy a été adopté par le Conseil d'école.
Il sera communiqué aux familles dans les plus brefs délais et applicable à compter du 12 novembre 2025.

La charte de la laïcité

La charte de la laïcité à l'école présente les principes et les règles de la République laïque dans les établissements scolaires publics. Elle définit la séparation des religions et de l'État, la liberté de conscience et protège la liberté de croire ou de ne pas croire.

La laïcité, c'est la liberté qui permet à chacun et à chacune d'avoir des convictions philosophiques ou religieuses et de les exprimer publiquement, c'est ce qu'on appelle la liberté de conscience.

C'est pour garantir cette liberté que le principe de la laïcité s'applique à l'école.

Dans l'espace scolaire, il est interdit de mettre en avant une religion ou une conviction philosophique, tout prosélytisme y est proscrit.

La charte de la laïcité doit être affichée dans les écoles et rappelle que l'école a pour mission de transmettre les valeurs inscrites dans la devise de la république : liberté, égalité, fraternité. Elle rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et aide chacun et chacune à comprendre ces règles. Tous les membres de la communauté éducative – élèves, parents, personnels, intervenants extérieurs- doivent en prendre connaissance et la respecter à leur niveau.

A l'école, les enseignants qui représentent l'État ont l'obligation de rester neutres et de ce fait ne doivent pas manifester leurs convictions ni porter de signe religieux.

Les parents peuvent porter des signes religieux lorsqu'ils pénètrent dans l'école, que ce soit pour accompagner leur enfant ou participer à une réunion. De la même façon, les signes religieux sont autorisés pour les parents accompagnant des sorties uniquement si leur rôle se limite à une aide logistique (surveiller le rang, gérer le matériel de sport…). En revanche, lorsqu'ils participent à l'animation d'une activité pédagogique (prise en charge d'un groupe, apprentissage d'un jeu de société, présentation d'un métier, lecture d'un conte), ils sont assimilés à des intervenants extérieurs et ne doivent pas porter de signes religieux.

Évidemment, en maternelle il est difficile d'expliquer aux élèves cette notion mais c'est de manière quotidienne que l'équipe éducative travaille sur le respect de ces valeurs.

8- Aides aux élèves

a. **Les APC** = Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC sont organisées et dirigées par les enseignants, en dehors des 24 heures hebdomadaires de classe. (20 minutes à une heure, une à quatre fois par semaine).

En général, elles sont mises en place en réponse à des difficultés d'apprentissage (parfois passagères) liées au français ou aux mathématiques. Elles peuvent également cibler tous les élèves d'une classe (accueillis par petits groupes) autour d'un tout autre projet.

Ces activités facultatives nécessitent l'accord écrit des parents ou des représentants légaux.

Les élèves concernés peuvent ne pas avoir leur enseignant habituel.

b. **Le RASED** = réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Composé d'une maîtresse E (Jessica MENARD), le réseau est sollicité par les enseignants de l'école pour une prise en charge (en co-intervention ou en groupes restreints) d'élèves repérés en grande difficulté.

Les interventions ont lieu pendant le temps scolaire et concernent les difficultés persistantes.

Les observations en classe ne nécessitent pas l'accord des familles.

L'accord écrit des parents ou des représentants légaux est nécessaire dès lors que l'élève est pris en charge par le maître E en dehors de l'environnement classe.

Remarques : - Nous n'avons actuellement pas de psychologue scolaire disponible.

9- Santé/Sécurité

a. L'exercice « évacuation incendie »

Il a été effectué le vendredi 24 septembre. La date et les consignes étaient connues de tous.
Toutes les classes se sont retrouvées aux points de rassemblement en moins de 3 minutes.
Les adultes du périscolaire ne sont pas sortis à temps de l'espace Jura en raison d'une incompréhension.

Un autre exercice incendie est à prévoir dans l'année. (Enseignants prévenus ou non).

b. L'exercice « intrusion / risque majeur »

Un exercice intrusion confinement a été effectué le vendredi 9 octobre à 9h30.
Dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé (quelques pleurs et vomissements chez les plus petits) mais nous avons pu constater que les signaux sonores n'étaient pas assez puissants et que lorsqu'une classe était en plein travail les enseignants et les enfants n'entendaient pas l'alarme.

Réponse de la mairie : Le service technique va venir faire les travaux nécessaires.

Cet exercice a permis d'entraîner chacun au respect des rôles qui lui incombent (mise en sécurité, accompagnement des élèves, etc.) ; il a également été mis en lumière la nécessité d'une communication claire entre les différents personnels de l'école.

Un exercice PPMS risques majeurs (tempête, inondation, risque chimique, etc.) sera également effectué le jeudi 3 décembre. Les dates et consignes seront connues de tous.

D'autres exercices (intrusion et risque majeur) peuvent être prévus dans l'année (Enseignants prévenus ou non).

c. Vigipirate

Nous sommes toujours au niveau de sécurité « Vigilance renforcée ».
Les directives de l'Éducation Nationale sont les suivantes :

- *Renforcement de la surveillance aux entrées et sorties des écoles.*
- *Les parents de maternelle peuvent rentrer dans l'école, mais la vigilance est accrue sur l'assurance. Nous avons la possibilité de vérifier les sacs des adultes de manière visuelle.*
- *Pas d'attroupement au portail*
- *Nous signaler tout comportement suspect.*
- *Les sorties scolaires sont toujours autorisées.*

d. Les abords de l'école

Pour rappel : Les abords de l'école sont non-fumeurs.

10- Projets/sorties et association de parents d'élèves

a. Le projet d'école

Il a été validé pour 5 ans mais sera repensé après la fin de l'évaluation d'école N+1.

Axe 1 : Améliorer les réussites et réduire les inégalités en mathématiques et en français.

- En mathématiques : harmonisation des pratiques afin de donner du sens au nombre, avec la mise en place systématique de situations concrètes dans toutes les classes. L'objectif est de stabiliser la connaissance des petits nombres en fin de GS.

- En français : Acquisition et enrichissement d'un vocabulaire commun et développement de l'accès au livre et le goût de la lecture. Le réaménagement de la bibliothèque étant terminé, nous pouvons l'utiliser de manière plus régulière et pertinente.

Axe 2 : Développer les parcours éducatifs de l'élève.

- Le PEAC (Parcours Éducatif Artistique et Culturel) : construire chaque année un module du Parcours Educatif Artistique et Culturel : en travaillant sur un artiste commun pour tous les niveaux, en prévoyant une sortie culturelle par an.
  Cette année, les PS se rendront au Château de Voltaire, les MS et les GS iront au musée d'Art et d'Histoire de Genève.

- Le parcours citoyen : travail sur les règles de la cour : construction d'un outil durable

  (Tout est terminé, il ne manque que les panneaux, en attendant, nous allons plastifier les images.)

- Le parcours éducatif de santé – activité physique **: c**onstruire un parcours de santé sur les trois années de maternelle (santé, hygiène et sécurité) >> dangers domestiques cette année ?

Axe 3 : Prendre en compte le Climat scolaire et le bien-être à l'école.

- Mise en pratique de la charte des ATSEM / PE (revue chaque année)
- Conception d'une démarche commune (protocole) pour gérer les conflits au sein de l'école (2ème année du projet « vivre ensemble » : amélioration du climat scolaire, anticipation des problèmes)

Axe 4 : Développer les relations avec les partenaires et les familles.

- Construire un outil commun école / périscolaire : par exemple, des panneaux d'affichage concernant les règles de la cour et dans les locaux afin d'harmoniser nos règles.
- Faire venir les parents dans l'école : par exemple, inviter les parents à des moments de classe, des expositions, des séances artistiques, cuisine…

b. Les projets

- Financement des projets et sorties scolaires

- ***Mairie*** : Finance les projets artistiques (spectacles et sorties) et les transports pour ces sorties.

- ***Le Sou des Ecoles*** : Finance les sorties avec transport, le spectacle de Noël et donne un budget de 4 euros par enfant par classe.

Voici les nouveaux membres du bureau :

Président : M. MARTIN Raphaël
Vice-présidente : Mme GUILLEMAUD Sandra
Trésorière : Mme MOIGN Marie
Vice-trésorière : Mme PALMA Laetitia
Secrétaire : Mme ROUJON Cécile

Événement à venir :

- Loto le dimanche 22 novembre
- Spectacle de Noël offert aux enfants lundi 14 décembre en journée
- Carnaval : en attente de validation de la date
- Chasse aux œufs : en attente de validation de la date
- Fête des écoles : en attente de validation de la date

Autres projets à voir tout au long de l'année : Initiative pour des projets de cadeaux personnalisés, tombola vente de gâteaux, buvette…
Relance du Sou des écoles sur les réseaux sociaux notamment les appels à bénévoles.

- Événements / Projets communs

- PS 3 ET 4 : sortie au Verger (objectif : différents types d'arbres et de fruits découverts)
- MS-GS 10 et MS 5 : sortie automnale de proximité (marche dans Cessy) le vendredi 13 novembre
- GS 6,8,9 et 11 : sortie à l'étang de Cessy (lundi 16 et mardi 17 novembre)
- PS 3 et 4 et les petits des classes 1 et 2 : sortie au château de Voltaire (vendredi 13, mardi 17 et jeudi 19 novembre) : recherche d'objets et opposition ancien/récent, visite des jardins du château.
- Tous les GS ont un projet tour du monde à l'année : travail autour des cinq continents.

11- Les travaux

Deux arbres ont été plantés, les haies intérieures ont été remplacées par du gazon et des copeaux de bois ont été installés du côté droit de la cour des Alpes.

Derrière l'école et le périscolaire, la zone a été réaménagée avec, pour le moment, la création d'un jardin. Le passage dans ce secteur a également été sécurisé grâce au déplacement de la barrière.

Retour sur les travaux :

Les copeaux de bois s'envolent énormément dans la cour. Les enfants les glissent dans les serrures, les mettent dans leurs poches et vont parfois jusqu'à en manger.

Or, les copeaux de bois demandés devaient être installés à la place de la haie qui a été retirée, afin de permettre aux plus petits de jouer aux petites voitures. L'espace actuellement recouvert de copeaux devait, quant à lui, être aménagé avec de l'herbe.

Serait-il possible de revoir cet aménagement et de rectifier la situation afin qu'il corresponde davantage à la demande initiale et soit mieux adapté aux enfants ?

Réponse de la mairie : Nous allons essayer de coller les copeaux ou réaménager le long du grillage. Il existe des écoles avec la cour entièrement couverte de copeaux.

Réponse de l'école : Peut-être pourrions-nous ressemer de l'herbe à la place des copeaux si ce n'est pas possible de coller les copeaux.

12- Questions / remarques diverses

Représentants des parents d'élèves : Les parents délégués communiquent avec les familles, notamment par l'intermédiaire d'un groupe WhatsApp. En raison des vacances scolaires, nous n'avons pas réussi à nous organiser suffisamment tôt pour recueillir davantage de questions. Un mail des représentants sera prochainement envoyé à l'ensemble des parents d'élèves.

École :

- Quand le chauffage sera-t-il fonctionnel ?

Nous n'avons pas encore de date officielle. La mairie a demandé à une entreprise d'intervenir cet après-midi, c'est un problème complexe à résoudre. L'équipe revient demain (1ère fois que nous rencontrons cette panne). Il y aura un petit temps d'inertie.

- Suite à la hausse du carburant, est-ce que les sorties de fin d'année sont maintenues ? En cas de réponse négative, les parents peuvent-ils participer au budget « sortie » de la classe de leur enfant ?

Aucune sortie ne sera annulée pour cause de carburant. La mairie est d'accord.

- Pour les siestes, certains parents se sont vu refuser d'apporter des sacs de couchage / matelas pliables, alors que d'autres y avaient été autorisés. Souhait d'harmoniser l'autorisation à toutes les classes.

L'année dernière, afin d'harmoniser la situation, la mairie a acheté des couvertures et des tapis pour les élèves. Nous rappelons que les MS ont juste un temps de repos, ce n'est pas une sieste. De plus en terme de sécurité il faut que les élèves puissent sortir facilement du dortoir. Donc il ne faut pas qu'ils soient dans des sacs de couchage. En raison des problèmes actuels de chauffage, nous avons installé des souffleurs pour réchauffer la salle de repos. Un mail commun sera envoyé à tous les parents.

- Possible de diffuser les CR des conseils d'école à tous les parents de l'école par e-mail ?

Oui, il sera envoyé par mail et disponible sur le site de la mairie.

- Où en est le projet d'extension de l'école, sachant que la 11e classe a été ouverte cette année ?

L'année prochaine, la classe 11 va sûrement fermer. Il n'y aura pas d'extension côté maternelle.

Réponse de la mairie : Pour le projet en élémentaire, 4 architectes ont été retenus, un choix sera fait en commission. Les difficultés sont principalement pour le côté élémentaire. Pour la cohorte des GS de l'année prochaine, un Algeco sera installé en attendant la construction d'un nouveau bâtiment. Nous allons clairement vers une ouverture de classe en élémentaire. Pour la maternelle, si un jour il y aurait besoin de nouveaux espaces, certaines salles de l'espace Jura pourraient devenir des classes. Si la classe 11 venait à fermer à la fin de l'année, elle pourrait être reconvertie en salle de motricité.

Mairie :

- Est-ce que le modèle des lacets / attaches autour du cou des enfants portés pour aller à la cantine peuvent être changés ? Risque de blessure

Réponse : Le but était que cela ne soit pas pérennisé. L'année prochaine, les lacets seront remplacés par des scoubibous ou des élastiques.

- Certains enfants de PS rentrent le soir chez eux avec des irritations autour de la bouche.
Est-il possible d'envisager le nettoyage des bouches des enfants après les repas du midi (en semaine et mercredi ?)

Réponse : Nous sommes surpris, nous avons toujours fait les mêmes interventions pour essuyer les enfants. Nous allons faire un rappel en équipe.

- Lors des repas à la cabane pour les GS, pourquoi les entrées et les plats principaux sont-ils mélangés dans la même assiette ?
-

Réponse : Nous sommes également surpris. Cela peut occasionnellement se produire, mais généralement tout est séparé. Nous referons le point, cela n'est pas normal. Nous pourrions investir dans des assiettes à compartiments.

- Possibilité d'avoir plus de visibilité sur les activités proposées le mercredi ? Certains parents ne les trouvent pas assez variées (motricité, dessin) compte tenu le tarif demandé.
-

Réponse : Le tarif n'est pas en lien avec le projet pédagogique mené. Cette année, le projet a été retravaillé : objectif étant de favoriser l'animation responsable. En fin d'année, les parents verront les œuvres collectives confectionnées les mercredis. Il y a plus de décorations d'œuvres collectives cette année, mais moins de productions individuelles d'où l'impression de certains parents d'avoir moins de productions faites.

- Précisions sur le choix de réorganiser les quotients familiaux, qui implique une augmentation très forte pour la tranche haute

Réponse : Notre volonté est de renforcer l'équité dans la facturation. Nous avons beaucoup de retards de paiements, de familles en difficulté financière. Nous avons dû nous adapter. Cela garantit un accès au plus

grand nombre. Depuis 2 ans, il existe le repas à 1 euro pour les familles en grande difficulté (aide de l'État)

- Anticiper la diffusion des E-mails d'information afin que les parents aient le temps de se retourner

Réponse : L'application Kidizz n'a pas encore été relancée (beaucoup de personnels en arrêt de travail, équipe nouvelle et non formée à l'application). Nous faisons au mieux. D'ici les vacances scolaires, l'équipe sera formée.

13- Remerciements

Nous souhaitons remercier la mairie pour son écoute et sa participation financière aux projets de l'école.

Merci aux parents s'étant présentés aux élections de délégués du vendredi 9 octobre.

Merci au Sou des Écoles et à tous les parents s'engageant cette année pour faire vivre l'école et bienvenue aux nouveaux bénévoles de l'association.

Merci de votre attention.

Heure de fin : 20h30

Date des 2 prochains Conseils d'École : 4/03/27 et 17/06/27

-